



**POLYTECH**  
NICE SOPHIA



**UNIVERSITÉ**  
**CÔTE D'AZUR**

## **LE DIRECTEUR DE POLYTECH**

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L.719-1 et L.719-2 et D. 719-1 et suivants ;

VU le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts ;

VU le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur;

VU l'arrêté du Président de l'établissement public expérimental UCA n°235/2020 en date du 21 septembre 2020 portant organisation de l'élection partielle des représentants des enseignants du Collège A et du renouvellement des représentants usagers au sein de l'école Polytech ;

CONSIDERANT que l'arrêté susvisé porte délégation au Directeur pour la composition du bureaux de vote,

### **ARRETE**

-----

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Dans le cadre de l'élection partielle des représentants des enseignants du Collège A et du renouvellement des représentants usagers au sein de l'école Polytech, qui aura lieu par voie électronique du 22 au 23 octobre 2020, le bureau de vote électronique relatif à l'école est composé comme suit :

Président du bureau du vote : Alexandre CAMINADA

Secrétaire du bureau de vote : Véronique BARRALI

Délégués de la liste Enseignants PR Collège A : M. Didier AUROUX et M. Jean-Paul COMET

Déléguée de la liste Usagers Polytech : Mme Sophie DER AGOBIAN



**POLYTECH<sup>®</sup>**  
NICE SOPHIA



**UNIVERSITÉ**  
**CÔTE D'AZUR**

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeur.rice.s par voie d'affichage dans les locaux de l'établissement ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'Ecole.

Fait à Sophia Antipolis, le



Par déléation,

  
**Alexandre CAMINADA**  
Directeur de Polytech Nice Sophia

COPIES :

- M. le Recteur, Chancelier des Universités
- M. le Président de la CCOE
- intéressé.e.s